



# Choc Électrique

## La COP 21 la Stratégie énergétique ... et nous 2050

- page 2 Regardons d'abord le monde :  
la COP 21
- page 4 Puis notre pays et sa Stratégie  
Énergétique 2050
- page 6 Qui veut notre mort ?
- page 7 Situation canton par canton
- page 8 Notre défense par les chiffres...
- page 10 ... et par le droit
- page 11 Les 7 plus grosses ..... \* sur  
notre compte

AVEZ-VOUS PENSÉ AU  
CHAUFFAGE HYBRIDE ?  
50% ÉLECTRIQUE,  
50% POLITIQUE !



## Quel est notre combat ?

Notre position est claire : nous sommes PRO ÉLECTRICITÉ. Nous pensons que l'électricité est la forme d'énergie par excellence, la plus efficace et universelle. On sait la produire de plusieurs façons, la transporter mais pas encore la stocker en grande quantité et à un coût supportable... mais nous croyons au progrès.

Dans l'immédiat, nous nous mobilisons pour nous défendre contre tous ceux qui veulent nous imposer de remplacer nos chauffages électriques.

> [position.chocelectrique.ch](http://position.chocelectrique.ch)

## Regardons d'abord le monde autour de nous

Comme l'Escalade à Genève ou le Carnaval à Bâle, la **COP**, *Conférence of Parties* sur le climat, revient chaque année. Quand elle se tient à Paris pour sa 21<sup>ème</sup> édition (1<sup>er</sup>-12 décembre 2015), nos médias en parlent davantage. Dans son livre « *Le climat qui cache la forêt* », Guillaume Sainteny expose que l'action de l'homme sur notre planète est à quintuple détente :

1. pollution de l'air
2. pollution de l'eau
3. déforestation
4. dégradation de la biodiversité
5. effet sur le climat.

L'auteur explique que le dérèglement climatique est la conséquence des quatre autres dérèglements. La COP 21 s'est terminée sur un succès diplomatique : un accord a été adopté par 195 parties, applicable à partir de 2020 et ajustable ensuite. Souhaitons que le Protocole de Paris connaisse un meilleur sort que celui de Kyoto adopté en 1997 et non appliqué par les GPP (Grands Pays Pollueurs).

> [www.letemps.ch/monde/2015/12/13/transformer-cop21](http://www.letemps.ch/monde/2015/12/13/transformer-cop21)

## Comment classer et comparer les pays ?

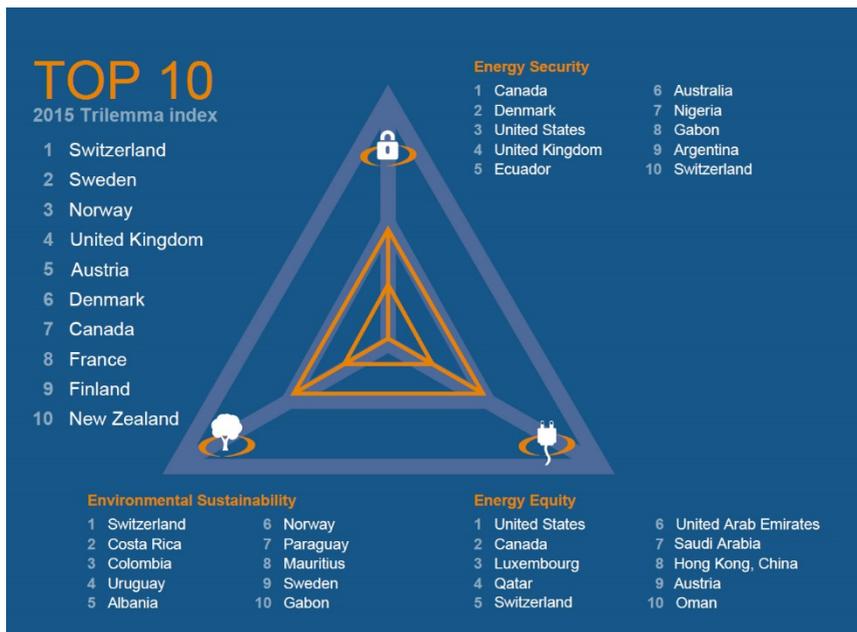
Selon le PIB/habitant, le taux de scolarisation, le taux de bonheur brut ... En ce qui concerne l'énergie, il y a bien entendu la consommation par tête, mais le Conseil Mondial de l'Énergie ([www.worldenergy.org](http://www.worldenergy.org)) a développé le concept du

AVANT LA POLLUTION  
DE L'EAU, C'ÉTAIT  
UN POISSON ROUGE.

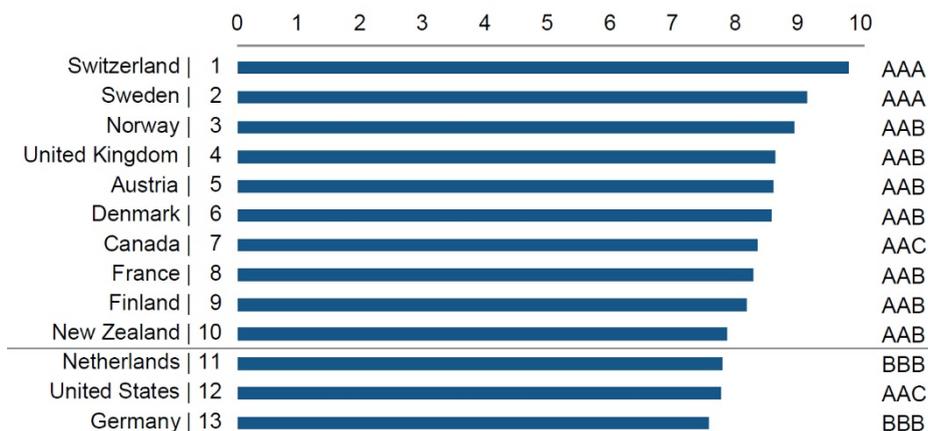


**trilemme énergétique.** Le trilemme énergétique combine l'appréciation, pays par pays, de 3 angles d'approche fondamentaux :

1. La sécurité d'approvisionnement (*security*)
2. Le niveau des prix de l'énergie pour le consommateur (*equity*)
3. La protection de l'environnement (*sustainability*).



Voici le début du classement 2015. La Suisse est en tête, seul pays avec la Suède à mériter la note A pour chacun des 3 critères :



## La Stratégie Énergétique 2050

Les germanophones, des deux bords du Rhin, parlent plutôt de **tournant énergétique** (*Energiewende*). Nous pensons que ce terme n'est pas approprié, car l'énergie, c'est comme la montée –à vélo bien sûr– de l'Alpe d'Huez : ça change de direction tout le temps (21 virages) mais c'est toujours très dur (cf. page 14).

Dans les années 1960, la Suisse avait pris une orientation stratégique à long terme en optant pour les centrales nucléaires qui produisent aujourd'hui près de 40% de la consommation finale d'électricité. Courant 2010, après deux décennies de moratoire sur la construction de nouvelles centrales, le Conseil Fédéral ouvre la porte aux entreprises pour le renouvellement de deux, voire trois, centrales nucléaires.

**LEUR STRATÉGIE  
ÉNERGÉTIQUE VA  
RUINER NOTRE  
BUSINESS...**



Le 14 mars 2011, trois jours après la catastrophe de Fukushima, le même Conseil Fédéral décide sagement de surseoir immédiatement à la poursuite de l'examen de ces projets et d'attendre les conclusions de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN/ENSI). Mais sans attendre les quatre rapports de l'IFSN, publiés entre août et décembre 2011, le Conseil fédéral vire de bord, de façon inattendue et prématurée, en décidant le 25 mai de sortir du nucléaire. Il lance sa *Stratégie Énergétique 2050* visant à la fois :

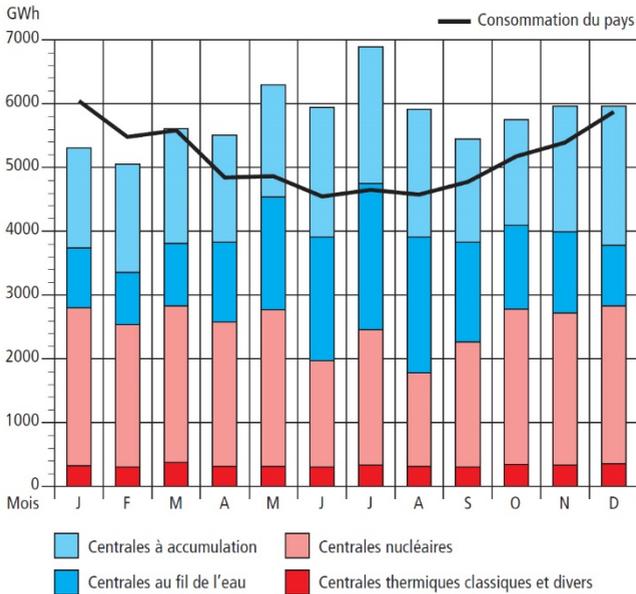
- à sortir du nucléaire
- à développer l'usage des énergies renouvelables
- à réduire la consommation totale d'énergie.

Nous formulons le même tiercé, différemment. Le nôtre est :

- a) Il est prioritaire de **réduire l'utilisation des combustibles et carburants fossiles** et donc de développer l'usage de l'électricité. Dans la consommation finale d'énergie, la part de l'électricité, passée de 10% en 1930 à 19% en 1950 était retombée à 15,4% en 1970 à la suite de la forte poussée des produits pétroliers depuis les années 1950. Cette quote-part dépasse 25% en 2014. C'est encore trop peu : les pompes à chaleur et les véhicules électriques devraient progresser davantage.

- b) **Développer les énergies renouvelables** : assurément.
- c) **Sécuriser le nucléaire et réfléchir sérieusement à la phase II** puisqu'il est admis que les centrales actuelles sont, ou seront, en fin de vie.

Pourquoi faut-il reconsidérer cette décision émotionnelle de quitter le nucléaire, prise à chaud ? Parce que les 3 principales sources de production présentent des caractéristiques fort différentes.



- les *centrales nucléaires* ont une production en ruban, quasiment constante à l'exception des périodes de maintenance en été
- les *centrales au fil de l'eau* produisent un maximum entre mai et août
- les *barrages* sont les plus souples.

Le graphique donne aussi la courbe de la consommation totale : maximum en janvier et minimum en été (juin à août). L'équilibrage entre l'offre et la demande se fait avec l'importation/exportation (encore faut-il que les partenaires présentent des courbes complémentaires aux nôtres) ou par le pompage/turbinage. C'était le grand atout de la Suisse, jusqu'au dérèglement des mécanismes provoqués principalement par les politiques de production et de subventionnement en Allemagne. Le photovoltaïque et l'éolien sont des sources d'énergie difficilement prévisibles, inadaptées pour garantir la production en ruban. Seul un bilan annuel peut être établi, mais pas les moments

précis de production : ce qui introduit une forte incertitude dans la gestion de la production et des réseaux.

La vraie question qu'il faut poser, et pourquoi pas au peuple souverain, est : *« Pour assurer la production d'électricité en ruban, préférez-vous une centrale nucléaire de nouvelle génération ou des centrales à gaz ? »*

Est-il digne d'un pays comme la Suisse d'augmenter sensiblement sa production de CO<sub>2</sub> et autres gaz à effet de serre en achetant des compensations à l'étranger ? Puisque les experts ne parviennent pas à tomber d'accord, mettons les cartes sur la table !

PS : Quel est l'avenir de la **fusion nucléaire** ? Est-ce tabou d'en parler ou de se renseigner : <https://kernenergie.ch/fr/avenir-fusion-nucleaire.html>

N'oublions pas qu'il s'agit d'une Stratégie énergétique horizon 2050 et non 2020 !

## Qui veut la mort prématurée de nos chauffages électriques ?

Beaucoup de monde apparemment ! Nos recherches identifient le mouvement **Greenpeace** comme la source initiale de nos maux. Fondé en 1971 au Canada pour combattre les essais nucléaires américains en Alaska, ce mouvement héritier du mouvement hippie (peace & love) et post soixante-huitard a deux objectifs : la paix et l'environnement. Pourtant, ses actions anti-nucléaires visent aussi bien les militaires et leurs bombes que les producteurs d'électricité et leurs centrales. En Suisse, les activistes de Greenpeace font stopper le projet à Kaisergaust (1975) et font élire quatre Verts au Grand Conseil vaudois (1978) ; leur initiative pour des économies d'Énergie est approuvée par 54% des Vaudois. Première « victime » de cette initiative : le chauffage électrique qu'ils veulent soumettre à la clause du besoin (en clair et en fait : interdire). Le Tribunal Fédéral annule cette mesure en 1981. Et maintenant, 35 ans plus tard, les Verts reviennent à la charge par le dépôt de l'initiative J-Y Pidoux.

*« Renoncer au chauffage électrique : un bon calcul pour l'environnement, l'économie et la société »* : une brochure de 16 pages, en couleur mais sur papier recyclé, développe des arguments qui finalement se ramènent à un seul : *« L'électricité produite par les centrales nucléaires est maléfique. »*. C'est leur fonds de commerce. Ils auraient pu se focaliser sur le pétrole et ses méfaits. Non : L'ennemi, c'est uniquement l'énergie nucléaire !

Une des phrases-clefs : «  $\frac{2}{3}$  de l'énergie primaire de l'uranium disparaissent sous forme de déperdition de chaleur. » C'est exact selon la statistique suisse de l'Energie 2014 :

- énergie primaire de l'uranium : 7'991 GWh
  - production des centrales : 2'447 GWh
- } Soit un rendement de conversion de 30,6%.

La foudre est la seule source d'énergie électrique primaire mais elle n'est pas encore domestiquée. Donc, toute électricité résulte de la transformation d'une autre forme d'énergie primaire avec des rendements fort différents selon les techniques de production du courant électrique.

Nous pensons que **chacun doit assumer ses responsabilités** :

- les producteurs d'électricité ont l'obligation de fournir un approvisionnement sûr, suffisant et à un coût supportable. Faut-il, en plus, leur imposer des quotas d'énergies renouvelables ? C'est l'un des enjeux des discussions sur la Stratégie Énergétique 2050.
- nous, les consommateurs, avons la responsabilité de faire un usage économe de cette électricité.

Les philosophes s'en sont donné à cœur joie pour soutenir-ou contrer- la doxa des *Verts*. L'enjeu actuel n'est pas de démolir ce qui a été fait, c'est de faire mieux à l'avenir et d'assumer le passé en respectant le principe de la bonne foi. L'enjeu politique est finalement d'assurer des productions d'électricité suffisantes et sûres.

## La situation canton par canton

Fin 2014, 5,7% des logements en Suisse avaient un chauffage électrique. Les cantons alpins, producteurs d'électricité, ont fort logiquement des taux plus élevés : 17,9% en Valais et 16,9% au Tessin. Ainsi, plus du tiers de tous les chauffages électriques se trouvent dans ces 2 cantons. Les cantons urbains avaient déjà des réseaux de gaz et le chauffage électrique n'y a donc pas trouvé grâce (Zürich, 1,8% ; Bâle-Ville, 0,3% ; Genève, 1,8%). Entre ces deux extrêmes, on trouve les Grisons (10,1%), Fribourg (8,5%), Vaud (6,4%) et Berne (5,2%). Ces quatre cantons -28.8% de tous les logements du pays- totalisent un tiers de tous les chauffages électriques et aussi plus d'un quart des PAC (pompe à chaleur). Du point de vue de la pollution par le chauffage, ces quatre cantons sont donc à citer en exemple.

En 2011, le nombre de logements avec PAC a dépassé le nombre de chauffages électriques et l'écart se creuse. En 2014, le parc total de logements s'est accru de 54'522 unités et celui des logements avec PAC de 35'892. Par contre, on compte 1'732 chauffages électriques en moins.

Le mouvement semble inéluctable : les chauffages électriques vont disparaître par attrition naturelle. Notre combat est de refuser que l'on impose ou que l'on veuille accélérer leur disparition. C'est de l'euthanasie énergétique !

Rappelons aussi l'analyse d'un expert reconnu, le professeur H-B. Püttgen, directeur fraîchement retraité de l'Energy Center de l'EPFL, qui déclarait le 29 janvier 2015 au Journal du matin de la RTS 1 : « *...Si vous croyez aux énergies renouvelables, il ne faut surtout pas démonter les chauffages électriques.* »

> [www.rts.ch/la-1ere/programmes/l-invite-du-journal/6478416-hans-bjorn-puttgen-directeur-de-l-energy-center-de-l-epfl.html](http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/l-invite-du-journal/6478416-hans-bjorn-puttgen-directeur-de-l-energy-center-de-l-epfl.html)

## Notre défense par les chiffres

En Suisse, le chauffage des bâtiments consomme 30,2% du total de l'énergie finale. Mais seulement 19,5% l'est par les ménages : les 10,7% restants sont le fait de l'économie (entreprises et administrations).

En excluant les chauffages électriques d'appoint, les ménages dont le chauffage principal est l'électricité consomment pour se chauffer 1,1% du total de l'énergie. **Est-il raisonnable de sortir cette artillerie législative et réglementaire pour une part aussi marginale de la consommation finale d'énergie ?**

Les chiffres ci-dessous sont la moyenne sur 4 années (2010-13) des consommations données par la très officielle « *Analyse des schweizerischen Energieverbrauchs* » (ASE).

Consommation par logement (en kWh/an)	Moyenne 2010-13 (en kWh/an)	% de villas
Chauffage au mazout	10'311	31.2%
Chauffage au gaz	13'348	23.9%
Chauffage électrique	10'340	70.4%
Chauffage électrique PAC	4'262	53.6%

Il est clair que l'accusation de gloutonnerie énergétique à notre rencontre est totalement déplacée : nous consommons exactement la même quantité d'énergie que le chauffage à mazout moyen, mais pour des logements plus grands, puisque 70% sont des villas dans notre cas, contre 31% pour le mazout.

Des chiffres invraisemblables de la consommation des chauffages électriques ont circulé, dépassant parfois 20'000 kWh/an/logement. Les chiffres ci-dessus émanent de sources officielles (OFEN pour les consommations, OFS pour le nombre de logements) et sont corroborés par les données de consommation réelle fournies par 1'260 adhérents vaudois : 16'125 kWh/an, soit 10'300 pour le chauffage, plus 2'000 pour le chauffe-eau (moyenne nationale), ce qui laisse environ sur 3'800 kWh/an pour la consommation ordinaire pour des logements dont 72,6% sont des villas (moyenne nationale 70,4%, mais 72,6% pour Vaud).

C'est intentionnellement que nous avons désigné les PAC comme « chauffage électrique ». Qui pourrait soutenir qu'il faut, pour économiser du courant, faire disparaître les chauffages électriques existants ? Jouons aussi aux futurologues : les Chauffages Electriques vont disparaître, admettons au taux de 2% par an, les PAC vont continuer à équiper au moins 70% des nouveaux logements. **Sur ces bases, dans 5 ans, les PAC utiliseront plus de courant que les CE.** Et c'est bien ainsi...Faites les mêmes projections pour le chauffage de l'eau sanitaire (où les chauffe-eau PAC devraient supplanter les chauffe-eau à mazout ou à gaz) et pour la mobilité (voitures et camionnettes électriques). La conclusion s'impose, lumineuse et simple : **pour économiser de l'énergie, il faudra consommer davantage d'électricité !**

Chauffages électriques existants	2014	2015	2016	2017	2018	2019
nombre	244'486	239'596	234'804	230'108	225'506	220'996
conso. moyenne (kWh/an)	10'340	10'340	10'340	10'340	10'340	10'340
conso. totale (GWh)	2'528	2'477	2'428	2'379	2'332	2'285
Nb de nouveaux logements	54'522	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
nb de PAC en 2014	354'715					
nb de PAC nouvelles		35'000	35'000	35'000	35'000	35'000
nb total de PAC	354'715	389'715	424'715	459'715	494'715	529'715
conso. moyenne (kWh/an)	4'262	4'262	4'262	4'262	4'262	4'262
conso. totale (GWh)	1'512	1'661	1'810	1'959	2'108	2'258

## Notre défense par le droit

Les députés prêtent serment de ne voter que des textes qu'ils **jugent justes et utiles**. Une mesure obligeant les propriétaires vaudois à démanteler leurs chauffages électriques existants n'est guère utile sauf si on veut instaurer un rationnement de l'électricité. Elle n'est pas juste non plus.

Nous avons reçu un avis de droit d'un éminent professeur. « *L'interdiction brutale, à une date fixée arbitrairement, du chauffage électrique n'est admissible ni au regard de l'intérêt public, ni au regard des autres principes constitutionnels applicables* ».

Pour ceux qui ne connaissent pas par cœur la Constitution fédérale, voici ces principes :

- Art 5.1 Cst. : « Le droit est la base de l'activité de l'Etat »
- Art 5.2 Cst. : « L'activité de l'Etat doit répondre à un intérêt public et être proportionnée au but visé »
- Art 5.3 Cst. : « Les organes de l'Etat et les particuliers doivent agir de manière conforme aux règles de la bonne foi »
- Art 13 Cst. : « Toute personne a droit au respect de son domicile »
- Art 26 Cst. al.1 : « La propriété est garantie »
- Art 26 Cst. al.2 : « Une pleine indemnité est due en cas d'expropriation ou de restriction de la propriété qui équivaut à une expropriation »
- Art 36 Cst. al.2 : « Toute restriction d'un droit fondamental doit être justifiée par un intérêt public »
- Art 36 Cst. al.3 : « Toute restriction d'un droit fondamental doit être proportionnée au but visé »
- Art 43 Cst. al.5 : « Les tâches de l'Etat doivent être accomplies de manière rationnelle et adéquate »
- Art 89 Cst. al.5 : « Dans sa politique énergétique, la Confédération tient compte des efforts des cantons, des communes et des milieux économiques. Elle prend en considération les réalités de chaque région et les limites de ce qui est économiquement supportable »

AVEC LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, LA JUSTICE AVEUGLE EST DEVENUE FRILEUSE.



Les arcanes du droit et de la procédure sont complexes, nous l'avons appris à nos dépens. Mais nous savons tirer les leçons de nos erreurs. Nous avons réuni des moyens intellectuels et financiers dans ce but.

## Les sept plus grosses .....\* sur notre compte

1. « *Les chauffages électriques sont comme les Trabant : à retirer de la circulation.* » Les Trabant n'ont pas été retirées de la circulation par un oukase : elles ne satisfaisaient pas aux normes anti-pollution ! Mais c'était bien avant les logiciens truqueurs...
2. « *Les chauffages électriques consomment 5'500 Gigawattheures/an soit 9% du total annuel.* » Selon la très officielle *Analyse des schweizerischen Energieverbrauchs*, tableau 4.4, page 32, les chauffages électriques des ménages, y compris les chauffages d'appoint, ont consommé au total 2'917 GWh soit 4,9% de la consommation finale moyenne d'électricité pour les quatre années 2010 à 2013.
3. « *Les chauffages électriques domestiques consomment 4 fois la production de la centrale de Mühleberg.* » Selon la Statistique suisse de l'électricité, Mühleberg a produit en moyenne pour ces 4 mêmes années 2'848 GWh/an. On voit le raisonnement : on multiplie par 2 la consommation totale et on divise par 2 la production de Mühleberg : c'est beau les chiffres quand des militants les mettent en scène !
4. « *Les investissements générés par les rénovations de bâtiments et le remplacement des chauffages électriques entraînent un bénéfice net pour l'Economie.* » Bien vu, sauf qu'en comptabilité lorsqu'il y a un crédit, il y a un débit quelque part : le bénéfice/crédit de l'Economie se fera sur le dos du propriétaire du logement, sur le nôtre.
5. « *Les chauffages électriques nuisent à l'environnement, au climat et à la santé...* » Puisque Greenpeace le dit, certains le croient ! Nous, nous pensons qu'un chauffage électrique dégage moins de CO<sub>2</sub> et de gaz à effet de serre qu'un chauffage utilisant une énergie fossile, ce qui est le fait de 73,5% des logements en 2014.
6. « *Les chauffages électriques sont largement subventionnés par des tarifs inférieurs de 50% à ceux des ménages standards.* » Les chauffages électriques n'avaient aucune chance de s'imposer face au mazout en ce qui concerne le coût de fonctionnement. Dans les années 1975-80, les distributeurs qui

facturaient le kWh standard à 16 ct accordaient un tarif de 9,2 ct pour le chauffage, avant d'introduire les compteurs doubles HP/HC (heures pleines/heures creuses), où la consommation en heures creuses était facturée à 50% du tarif HP.

En accordant ces tarifs différenciés, la situation était *win-win* : le distributeur s'attachait un « gros » client captif et l'utilisateur payait son énergie de chauffage à peine plus cher que le mazout qu'il aurait consommé. La marge brute dégagée sur un client « villa mazout » peut être estimée à 500 CHF/an alors qu'un client Chauffage rapportait 1'200 CHF de marge brute. Comme l'essentiel des coûts d'acheminement sont des coûts qui ne sont pas, ou très peu, liés au volume consommé, les chauffages électriques ont copieusement garni les caisses des distributeurs, en mains publiques rappelons-le !

Ensuite, progressivement et subrepticement, le différentiel s'est considérablement réduit. Les tarifs 102 des SI lausannois, les tarifs Z de Romande Energie, les tarifs « Tout Electrique » de SEIC Gland ont disparu, les heures définies comme creuses ont été réduites. En 2015, dans les cinq principales villes vaudoises, le ménage « standard » paie son kWh 24,8 ct TTC en moyenne, alors que le ménage « chauffage » paie 21,9 ct en moyenne.

Nous estimons qu'un ménage « standard » avec une consommation de 4'500 kWh/an a rapporté en 2015 à son distributeur une marge brute de 370 CHF alors que le ménage « chauffage » lui apporte 1'030 CHF.

Secret des affaires oblige, nous n'avons aucun accès aux données réelles, mais quiconque souhaite discuter de nos estimations est le bienvenu. Une chose est sûre : nous sommes plus proches de la vache à lait que du subventionné.

7. *« L'électricité est une énergie trop noble pour le chauffage, elle doit être utilisée en priorité pour faire marcher les trains et les ordinateurs. »* On a connu les trains à vapeur, mais pas d'ordinateurs à pédales. Une question : sachant que les trains (ou plus exactement, la mobilité dans son ensemble) ont consommé 5,3% de l'électricité en 2010-13 et toute l'informatique 4,7%, que fait-on du reste d'une si noble électricité ? Et accessoirement : quels sont les besoins fondamentaux de l'homme ? Se nourrir d'abord et ensuite se protéger des éléments. Sous nos latitudes, le chauffage est un impératif. Enfin, nous faisons observer que cette allocation de l'électricité aux tâches les plus nobles (les trains et les ordinateurs) empêcherait le développement des pompes à chaleur... Légère contradiction, il nous semble...

UNE IDÉE DE NOTRE TEAM  
CRÉATIVITÉ NOUS A  
PERMIS DE DIVISER PAR  
TROIS NOTRE CONSOMMATION  
D'ÉLECTRICITÉ!



\* En souvenir des exercices de textes lacunaires de votre enfance, nous vous laissons choisir parmi les synonymes suivants le mot que vous préférez pour désigner les assertions ci-dessus :

**Absurdités • âneries • balivernes • bêtises • billevesées • coquecigrues • sottises • sornettes... ou conneries.**

Pour obtenir le tiré à part comportant les noms des auteurs et les références précises des déclarations ci-dessus, il suffit de le demander par mail à

[chocelectrique@merot.net](mailto:chocelectrique@merot.net) ou par courrier à Choc Electrique – Prairie 22 – 1196 Gland, en indiquant le mot que vous avez choisi pour remplacer les points de suspension.

Un wattmètre sera tiré au sort parmi les participants.

## Pour mémoire, quelques dates importantes de la transition énergétique



- |                                      |                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| 21. Domestication du feu (-350 000)  | 13. Pompes à chaleur – PAC (1985)  |
| 20. Le levier et la roue (-3000)     | 12. Production par éolienne (1990) |
| 19. Utilisation de la houille (1000) | 11. Gaz de schiste (2000)          |
| 18. Machine à vapeur (1679)          | 10. Pétrole de schiste (2006)      |
| 17. Découverte du pétrole (1859)     | 9. Batteries efficaces (?)         |
| 16. L'électricité (1868)             | 8. Centrales au thorium? (?)       |
| 15. Centrales nucléaires (1951)      | 7. ???? (?)                        |
| 14. Swissolar (1978)                 |                                    |

*Post-scriptum* : le présent document « La COP 21, la Stratégie Energétique 2050 et nous, les propriétaires de chauffages électriques... » peut être imprimé depuis notre site [www.chocelectrique.ch](http://www.chocelectrique.ch)

Voici le contenu de la rubrique ARGUMENTAIRE :

- la COP 21, la Stratégie Energétique 2050 et nous (janvier 2016)
- vos questions, nos réponses : Le livre blanc du chauffage électrique (2014)
- le chauffage électrique moderne, c'est quoi au juste ? Une vidéo expliquant le fonctionnement des radiateurs à panneaux rayonnants (2014)
- argumentaire développé en vue du référendum fribourgeois (été 2012)
- incohérence énergétique (2014)
- d'autres mesures (*que le démantèlement*) sont plus efficaces.

Vos commentaires et vos expériences nous intéressent, tout comme les coordonnées de vos voisins, parents et amis concernés et qui ne nous connaissent pas.

Aucune obligation financière n'est imposée à ceux qui s'annoncent auprès de nous.

## information & défense des particuliers utilisant le chauffage domestique électrique



*L'association Choc Electrique est  
PRO ÉLECTRICITÉ.*

*Nous pensons que l'électricité est la  
forme d'énergie par excellence, la  
plus efficace et universelle. Elle peut  
être produite de plusieurs façons ;  
nous savons la transporter mais pas  
encore la stocker en grande quantité  
et à un coût supportable... Toutefois,  
nous croyons au progrès.*

*Dans l'immédiat, nous nous  
mobilisons pour nous défendre  
contre tous ceux qui veulent nous  
imposer de remplacer nos  
chauffages électriques.*

*mail  
courrier  
téléphone*

chocelectrique@merot.net  
Choc Electrique – Prairie 22 – 1196 Gland  
Jean-Pierre Mérot +41 (0)79 409 05 16

*Brochure rédigée en décembre 2015 et diffusée début 2016.*

Association Choc Electrique c/o J-P. Mérot, rue de la Prairie 22, CH-1196 Gland  
CCP : 12-380225-5 IBAN : CH14 0900 0000 1238 0225 5  
www.chocelectrique.ch +41 79 409 05 16 jean-pierre@merot.net